

SOMMAIRE	CHRONIQUE
<p>DOSSIER SPECIAL <i>Prepcom 2009.....2</i></p> <p><i>Union européenne...3</i></p> <p>PAYS.....4</p> <p><i>Nucléaire.....4</i></p> <p><i>Biologique.....5</i></p> <p><i>Chimique.....5</i></p> <p><i>Vecteurs.....5</i></p> <p>CRISES & TRAFICS....6</p> <p>MISCELLANÉES.....6</p> <p>PUBLICATIONS.....7</p> <p>DOSSIER SPECIAL <i>Prepcom 2009 : les « side events ».....8</i></p> <p><i>Agenda.....8</i></p>	<p style="text-align: center;">Le deuxième essai nucléaire nord-coréen : une impasse pour le régime</p> <p style="text-align: right;"><i>Par Bernard SITT, directeur du CESIM</i></p> <p>L'entêtement, autant dérisoire que dangereux, et la stratégie calculée de provocation de la dictature nord-coréenne se sont exprimés à nouveau par le deuxième essai nucléaire souterrain du 25 mai 2009, effectué près de Kilju, sur un site proche de l'emplacement du premier essai d'octobre 2006.</p> <p>Ce nouvel essai était attendu. Il était à l'évidence techniquement prêt depuis un certain temps et, contrairement au premier, il paraît réussi. Compte tenu de la magnitude sismologique enregistrée par les différents réseaux de détection, notamment celui de l'Organisation internationale du TICE (Traité d'interdiction complète des essais nucléaires), l'énergie pourrait, selon les premières estimations, très incertaines, se situer entre 4 et 10 kilotonnes.</p> <p>Naturellement condamné unanimement par la communauté internationale, cet essai a provoqué une réunion en urgence du Conseil de sécurité. Il se situe clairement en violation de la résolution 1718 qui avait, en octobre 2006, condamné le premier essai et prononcé des sanctions internationales à l'encontre du régime de Pyongyang. La situation n'avait cessé d'empirer depuis lors, et particulièrement depuis le lancement d'un missile balistique de longue portée le 5 avril dernier. Le Conseil de sécurité avait le 13 avril condamné ce tir, ce qui n'avait pas manqué de provoquer l'ire du régime : rejet de la déclaration du Conseil, expulsion des inspecteurs de l'AIEA chargés de contrôler le démantèlement des capacités nucléaires nord-coréennes, annonce de la reprise des activités de retraitement du combustible nucléaire, retrait du processus des pourparlers à six et dénonciation de l'improbable accord du 13 février 2007, qui au demeurant paraissait déjà moribond à force de retards et de manœuvres dilatoires. Le ministère des affaires étrangères nord-coréen était allé jusqu'à déclarer le 29 avril dernier que, si le Conseil de sécurité ne s'excusait pas, la RPDC procéderait à un essai nucléaire et à un essai de missile balistique « par mesure d'auto-défense » !</p> <p>L'on peut, au vu de cette fuite en avant résolue, s'interroger sur ce que peut être la stratégie nord-coréenne. La réponse paraît sans ambiguïté : Pyongyang veut forcer la communauté internationale à reconnaître bon gré mal gré ses capacités à la fois nucléaires et balistiques, parce que celles-ci sont la garantie indépassable de la survie du régime. Et cette politique du fait accompli est d'autant plus dure qu'elle se place dans un contexte de préparation de la succession de Kim Jong-il.</p> <p>Confrontée à ce défi à la sécurité globale tout autant que régionale, la communauté internationale paraît impuissante. Bien sûr, le Conseil de sécurité va travailler à une nouvelle résolution et à un renforcement du régime de sanctions, comme la France et les États-Unis le souhaitent. Mais cette option, jusqu'ici en échec avéré, ne peut avoir une chance de succès que si un nouveau régime de sanctions est très adroitement conçu et ciblé sur les oligarques nord-coréens, et si la Chine s'y conforme réellement, et use dans le même temps de la capacité d'influence qu'elle peut ou veut encore avoir sur Pyongyang. Y parviendra-t-on cette fois ?</p> <p style="color: blue;"><i>« L'on peut s'interroger sur ce que peut être la stratégie nord-coréenne. La réponse paraît sans ambiguïté : Pyongyang veut forcer la communauté internationale à reconnaître bon gré mal gré ses capacités à la fois nucléaires et balistiques, parce que celles-ci sont la garantie indépassable de la survie du régime. »</i></p>

DOSSIER SPECIAL PREPCOM 2009



Siège de l'ONU, New York. Crédit photo : ONU

La troisième session du Comité préparatoire (Prepcom) de la conférence d'examen de 2010 du TNP s'est tenue au siège des Nations Unies à New York du 4 au 15 mai 2009. Elle était présidée par l'ambassadeur Boniface Guwa Chidyausiku (Zimbabwe).

Succès de procédure

Dans un contexte marqué par le renouveau du débat sur le désarmement nucléaire et le changement d'administration à la tête de l'exécutif américain (voir *ONP N° 37*), cette troisième session s'est singulièrement démarquée des deux précédentes, à Vienne en 2007 et à Genève en 2008, ainsi que du dernier Prepcom du cycle de 2005. On se souvient en effet que les principales questions de procédure n'avaient pu être réglées en 2004. Cette année, et dès les premiers jours du Prepcom, l'ordre du jour de la conférence de 2010 a été adopté, ainsi que son

président, nommé. De fait, aucun obstacle de nature procédurale ne se dresse contre le lancement des travaux de négociation de substance l'année prochaine. De la bouche de très nombreux délégués, il s'agit là du principal succès qui pouvait être espéré de l'événement.

De manière plus générale, l'atmosphère des débats a été jugée « très positive » par les délégations. Ceci tranche avec la tension palpable des Prepcom de Vienne et de Genève. Les deux rencontres avaient été marquées par une opposition frontale entre l'Iran et de nombreuses délégations, celle des États-Unis au premier chef, au demeurant très discrète cette année, du fait de la reformulation en cours de la posture nucléaire du pays. Si l'on a répété à l'envie que « l'esprit de Prague a soufflé sur New York », la positivité de l'atmosphère est également à mettre au crédit d'une volonté d'apaisement de nombreux États. En effet, l'année passée a vu l'AIEA s'inquiéter de façon répétée du manque de transparence et de coopération des autorités iraniennes sur la conduite d'un programme nucléaire présenté par Téhéran comme strictement civil. Cette inquiétude croissante était pour le moins de nature à gâcher l'atmosphère.

La mise en œuvre du traité

Les 134 États présents à New York (ils étaient 106 à Genève l'an passé) ont examiné la mise en œuvre du TNP en insistant sur la nécessité d'une approche équilibrée des trois piliers du traité (non-prolifération, désarmement, usages pacifiques de l'énergie nucléaire). Il est néanmoins remarquable que les crises de prolifération sont apparues en retrait des préoccupations de la plupart des délégations, alors que la plus grande partie du débat général a porté sur le désarmement nucléaire. Au chapitre de la non-prolifération, la volonté de très nombreux États de voir le protocole additionnel aux accords de garantie de l'AIEA devenir la norme universelle a encore rencontré, c'était attendu, le refus de l'Égypte au nom des États arabes, comme celui du Brésil. L'examen de l'article 6 du traité, au-delà des appels traditionnels au « *de-alerting* » comme au « *no first use* », a donné lieu à plusieurs déclarations animées par un esprit de pragmatisme, ainsi qu'à une réelle convergence sur la nécessité d'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et sur l'urgence de lancer des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires (« *Cut-off* »). A ce titre, la délégation algérienne a fait valoir une proposition en cours d'examen à la Conférence du désarmement qui, d'après plusieurs sources, pourrait mettre fin à treize années de blocage (plus d'informations dans le prochain numéro). Enfin, la question des usages pacifiques a vu, renaissance du nucléaire oblige, la marginalisation des opposants historiques à l'énergie nucléaire. A ce chapitre également, la revendication iranienne d'un droit inaliénable et absolu aux usages civils s'est heurtée à un rappel, par plusieurs délégations, de la lettre de l'article 4 du traité, qui conditionne ce droit au respect des dispositions de non-prolifération du TNP.

Quelles recommandations ?

Le président Chidyausiku a cette année tenté de faire adopter par consensus un document de recommandations pour servir de base aux négociations de 2010. Trois versions de ce texte ont circulé sans succès, dont aucune ne figurera non plus comme document de travail. Personne ne s'en est alarmé, les délégations présentes dressant un bilan très positif de l'ensemble de l'événement. Ce manque de consensus illustre pourtant que plusieurs positions étatiques restent fermement concurrentes ou opposées. Par ailleurs, nombre d'inconnues restent encore sur l'issue de la conférence d'examen de 2010 du TNP, parmi lesquelles figurent la mise en place de l'administration Obama, le déroulement du processus post-START, ou encore l'évolution des deux principales crises de prolifération en cours. La conférence d'examen de 2010 se tiendra à nouveau au siège des Nations Unies à New York, du 3 au 28 mai. Elle sera présidée par l'ambassadeur Libran N. Cabactulan (Philippines).

Les documents de travail français

La France a présenté deux documents de travail au cours du Prepcom 2009.

Le premier (WP 36) rappelle l'ensemble des initiatives lancées par le Président de la République lors de son discours de Cherbourg, le 21 mars 2008, et notamment le plan d'action en huit points endorsed par l'Union européenne en décembre 2008.

Le second (WP 37) détaille l'organisation des deux visites aux installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires, de Pierrelatte et Marcoule, en septembre 2008 et en mars 2009. Respectivement destinées aux 40 États membres de la Conférence du désarmement, ainsi qu'à une vingtaine d'experts non gouvernementaux, ces visites se sont inscrites dans une volonté de transparence à laquelle la France invite les autres puissances nucléaires, indique le document.

Mentionnons enfin un document de travail fourni par l'Union Européenne, (WP 26) qui propose un plan d'action équilibré sur les trois piliers du TNP (plus d'informations dans le prochain numéro).

UNION EUROPEENNE

Une proposition de recommandation du Parlement européen sur la non-prolifération et l'avenir du TNP

Depuis l'entrée en vigueur du TNP en 1970, le Parlement européen vote des résolutions à l'occasion de chaque conférence d'examen ainsi que lors des réunions du comité préparatoire (Prepcom). Alors que le traité doit être ré-examiné l'an prochain et que le troisième et dernier comité préparatoire s'est réuni du 4 au 15 mai 2009 à New York, la commission des affaires étrangères du Parlement européen a soumis au Parlement, le 24 avril 2009, le rapport T6-0333/2009 de Mme Angelika Beer (Verts). Le rapport Beer a été adopté par le Parlement à une forte majorité (271 pour, 38 contre, 29 abstentions).



Parlement européen, Strasbourg

Les recommandations qu'il contient s'inscrivent dans le prolongement des déclarations de l'Union Européenne lors du Prepcom de 2008, notamment sur la valorisation des approches multilatérales et le renforcement du régime de non-prolifération existant (soutien de « nouvelles démarches visant à consolider le mandat de l'AIEA », « généralisation des protocoles additionnels aux accords de garantie de l'AIEA », par exemple).

Par ailleurs, les députés, dans la poursuite des objectifs du TNP, recommandent au Conseil de consolider les trois piliers du traité par la révision de la position commune du Conseil 2005/329/PESC, et d'encourager le placement de toute production, utilisation et retraitement de combustible nucléaire sous l'autorité de l'AIEA en vue de contribuer à une utilisation strictement pacifique de l'énergie nucléaire.

Notons enfin que le Parlement recommande au Conseil de procéder à « une évaluation de l'efficacité du recours aux clauses de non-prolifération des ADM dans les accords conclus entre l'Union et les pays tiers. » Le débat sur l'efficacité de cet instrument ambitieux de lutte contre la prolifération (voir *ONP N°37*) reçoit donc un fort écho au Parlement.

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2009-0333+0+DOC+XML+V0//FR>

La Commission adopte un programme triennal de lutte contre le terrorisme et la prolifération des ADM

Le lancement de l'instrument de stabilité de l'UE en 2007 avait été accompagné d'un premier programme indicatif de travail pour les années 2007 et 2008. Il comprenait la mise en place d'un mécanisme inédit, l'*Expert Support Facility*, chargé notamment, en soutien de la Commission, d'identifier les aires d'intervention et les besoins d'aide dans les différentes régions du monde. Il était alors prévu que la définition des premiers projets d'assistance soit acquise fin 2008. Il était aussi prévu que la sécurisation des stocks de matières NRBC et la surveillance des itinéraires présentant un risque de prolifération de ces matières reçoivent une attention particulière.

De fait, la Commission a adopté le 8 avril 2009 un programme triennal de lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et la prolifération, assorti d'un budget de 225 millions d'euros, dans le cadre de la mise en œuvre de l'instrument de stabilité. Ce programme est d'abord remarquable en cela qu'il s'étend hors des frontières de l'ex-URSS. Selon Benita Ferrero-Waldner, commissaire chargée des relations extérieures, « dans le domaine de la prolifération des armes de destruction massive, notre ambition est de consolider le travail déjà accompli dans l'ancienne Union soviétique et de nous intéresser davantage à de nouvelles régions préoccupantes comme le Moyen-Orient, l'Asie méridionale et l'Asie du sud-est. »

Le détail du programme triennal se révèle en outre extrêmement ambitieux : un certain nombre de « centres d'excellence » doivent être créés pour permettre une assistance ciblée auprès d'États du Moyen-Orient, du sud et du sud-est asiatique, ainsi que de la Chine. L'objectif, au moins dans un premier temps, semble être de favoriser l'implantation d'une culture de sûreté et de sécurité dans ces régions où le développement économique rapide accroît les risques de prolifération des matières nucléaires, radiologiques, chimiques et biologiques.

Le programme prévoit aussi de contribuer au renforcement des capacités destinées à prévenir la prolifération des technologies nucléaires sensibles au vu du regain d'intérêt de nombreux États pour l'énergie nucléaire civile. La participation de l'instrument de stabilité aux programmes de gestion multilatérale du cycle du combustible nucléaire reste néanmoins très vague.

Enfin, la gestion de crises, la lutte contre le terrorisme, les trafics illicites et la piraterie maritime font également partie du programme qu'il faut sans doute comprendre comme une phase de mise en place d'actions de long terme.

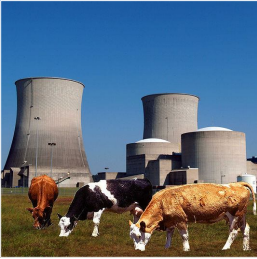
En tout état de cause, le soutien des nouveaux États concernés par les offres d'assistance de la Commission sera essentiel à la mise en œuvre effective du programme.

L'instrument de stabilité

Pour mémoire, l'instrument de stabilité est entré en vigueur le 1er janvier 2007. Doté d'un budget de 2,062 milliards d'euros sur sept ans (2007—2013), il est à disposition de la Commission et comprend un volet d'actions de court terme, un autre de long terme, destinées à « contrer les menaces mondiales et transrégionales ayant une incidence potentiellement déstabilisante. » Le soutien à la lutte contre la prolifération nucléaire, radiologique, biologique et chimique entre dans le cadre de l'assistance en conditions de coopération stables (art. 4 du règlement CE N° 1717/2006, 15/10/2006).

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

États-Unis : annulation de la composante nationale du GNEP



Le département de l'énergie américain (DoE) a confirmé le 15 avril 2009 que l'Administration Obama annulait la composante nationale du *Global Nuclear Energy Partnership*. Le GNEP a été lancé en 2006 par l'administration Bush dans le cadre de l'*Advanced Energy Initiative* afin de favoriser l'utilisation de l'énergie nucléaire par le biais de partenariats privé-public (au niveau national et international). Il vise aussi à limiter la prolifération et les risques écologiques par la promotion de nouvelles technologies, plus particulièrement dans le domaine du retraitement et des nouveaux réacteurs de puissance (réacteurs à neutrons rapides), et par la maîtrise du cycle du combustible autour d'un ensemble restreint de pays. Le GNEP était composé d'un volet national (annulé ce mois-ci) et d'un volet international, lequel réunit désormais 25 pays et quasiment autant de pays observateurs.

Le GNEP a été soumis à des critiques récurrentes dès sa création. Les budgets dédiés au développement d'un nouveau cycle du combustible (*Advanced Fuel Cycle Initiative*) ont été systématiquement amputés par le Congrès ; le développement des filières UREX-plus, privilégiées dans le cadre du GNEP, ont été remises en question, notamment par le *Congressional Budget Office* (CBO) qui a estimé le coût de la filière prohibitif. L'option retenue pour les réacteurs de puissance est aussi apparue globalement irréaliste. Dès octobre 2007, alors que les premiers éléments de programmes nationaux du GNEP étaient mis en avant par le DoE, une étude du *Nuclear Research Council* (NRC), commanditée par le DOE lui-même, recommandait de suspendre les initiatives les plus technologiques pour se recentrer sur des approches plus classiques : selon la presse, « *The National Research Council (NRC) of the National Academies issued a highly critical assessment of GNEP. The report, which evaluated the entire DOE nuclear energy research and development program, argued that GNEP had adopted an excessively rapid deployment schedule that entailed considerable financial and technical risks as well as a premature narrowing of nuclear energy technologies.* »

La campagne présidentielle américaine avait déjà mis en évidence l'opposition des Démocrates au programme, opposition essentiellement fondée sur le fait que le GNEP s'intégrait dans un vaste programme de relance nucléaire évacuant le problème des déchets par des propositions technologiques encore peu concrètes. Le plan sur l'énergie présenté par le candidat Obama privilégiait le développement de sites de stockage plus sûrs et un meilleur équilibre entre le développement du nucléaire et des énergies nouvelles. S'il est probable que l'annulation de la dimension nationale du GNEP répond à des engagements et des pressions internes, il demeure difficile d'évaluer dans quelle mesure elle impactera sur sa dimension internationale, laquelle fédère les intérêts industriels et technologiques des plus grandes puissances nucléaires.

L'accord de coopération nucléaire entre les États-Unis et les Émirats Arabes Unis : un succès de l'approche américaine de la non-prolifération ?

Le 20 mai 2009, le président Obama a approuvé l'accord de coopération nucléaire conclu par la précédente administration entre les États-Unis et les Émirats Arabes Unis (EAU) (dit « accord 1.2.3. »). Le texte va donc être transmis au Congrès pour examen et approbation, permettant de lancer concrètement le premier maillon de la nouvelle politique de coopération nucléaire civile américaine qui reprend les fondements du *Global Nuclear Energy Partnership* (facilitation de l'accès à la génération nucléaire en échange du renoncement à la maîtrise du combustible). Indéniablement, la proposition américaine n'est pas dénuée d'avantages par rapport aux approches traditionnelles. D'un côté, Abu Dhabi a pris des engagements contraignants, adhérant à la *Global Initiative to Combat Nuclear Terrorism* et à la PSI, renonçant à se doter de la technologie de retraitement, finançant à hauteur de 10 millions de dollars la future banque de combustible de l'AIEA, signant un protocole additionnel avec l'agence (8 avril 2009), et entamant des discussions avec les représentants du *Nuclear Supplier Group* afin de mettre en conformité ses normes de contrôle à l'exportation. D'un autre côté, alors que, depuis plus de trente ans, des pays tels que l'Égypte ou la Turquie ont tenté (en vain) de se constituer l'ébauche d'un parc nucléaire, les EAU ont réussi en quelques années à finaliser un accord devant leur permettre, à terme, de disposer de réacteurs de puissance.

L'approche américaine est loin d'être inconséquente. Les EAU étant connus pour leurs relations troubles avec l'Iran, le Congrès pourrait adopter un projet de loi (H.R. 364) qui conditionnerait la mise en œuvre de l'accord à l'adoption par Abu Dhabi d'une stricte politique de non-prolifération, ainsi qu'à la stricte application des sanctions adoptées par le Conseil de sécurité et à la cessation des relations avec des entités iraniennes suspectes. Par ce biais, les États-Unis sont en mesure d'imposer un protocole de vérification contraignant (AIEA) mais également de s'assurer du soutien des pays du Moyen-Orient dans leur politique de non-prolifération. Washington, qui a passé des protocoles d'accord de coopération similaires avec l'Égypte et le Maroc, pourrait ainsi faire d'une pierre deux coups, en s'assurant la maîtrise d'un marché émergent économiquement négligeable mais politiquement sensible et en se donnant les moyens d'imposer à ces pays des normes de vérification qu'ils sont jusqu'alors très réticents à accepter.

Demeure la question de la rationalité. Les EAU prétendent que l'énergie nucléaire est nécessaire à leur développement compte tenu de la croissance de la demande électrique intérieure, estimée à 40 000 Mw d'ici 2020. Compte tenu du fait que, selon le DoE, la demande iranienne sera de 60 000 Mw d'ici 2015, et qu'à cette date la population iranienne sera seize fois plus importante que celle des EAU, la multiplication des accords 1.2.3. risque de permettre à Téhéran d'en tirer argument pour légitimer son propre programme civil.

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

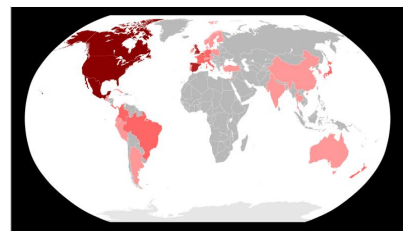
BIOLOGIQUE

Le virus A(H1N1) : un avertissement sans frais ?

Le virus A(H1N1) a remis au premier plan les questions liées aux pandémies et aux risques biologiques. Détecté le 2 avril 2009 à La Gloria au Mexique, il toucherait, à la date du 27 mai 2009, environ 13400 personnes, aurait provoqué 95 décès et serait présent dans 48 pays, selon l'OMS. A(H1N1) et A(H3N2) sont deux sous-types grippaux communément présents dans les élevages de porcs, lesquels sont vaccinés. Les épidémies se développent ainsi sporadiquement dans les élevages des pays industrialisés et plus massivement dans les pays disposant de capacités sanitaires moindres. La multiplicité des virus porcins est telle que certaines entreprises développent leurs propres vaccins, les services sanitaires ne pouvant être suffisamment réactifs. Le virus actuel est une recombinaison de virus porcins, humains et aviaires. Contrairement au virus de la grippe espagnole cependant, la virulence de la forme actuelle de H1N1 est relativement faible. La transmission de l'animal à l'homme puis de l'homme à l'homme a déjà été répertoriée pour ce type de virus, notamment en 1998 aux États-Unis, où une jeune femme, infectée lors d'une exposition porcine, a ensuite propagé la maladie au personnel hospitalier qui la soignait. Un épisode similaire s'est produit en 1976 dans un camp militaire américain, entraînant l'infection de 200 personnes et la mort de l'une d'entre elles. L'infection par un tel virus ne provoque cependant pas systématiquement de symptômes graves, les populations ordinairement en contact avec ce type de virus développant des anticorps. La forme nouvelle de la variante actuelle du H1N1 n'a cependant pas permis aux populations de développer ces immunités.

Les études réalisées sur le virus de la grippe aviaire (H5N1) et plus récemment sur la grippe porcine démontrent que les phénomènes de transmission par proximité entre l'homme et l'animal, qui est probablement l'un des facteurs de transmission de la grippe, se sont trouvés fortement aggravés, dans le cas de ces deux sous-types, par l'élevage industriel. Les systèmes d'alimentation en milieu confiné, couramment utilisés dans l'industrie intensive, transforment les hommes qui opèrent dans ces milieux en incubateurs potentiels, favorisant la mutation ou la recombinaison des virus et risquant d'accroître la virulence des nouvelles variétés. Les virus humains peuvent également être transmis aux animaux, avec les mêmes effets, démultipliant les risques zoonotiques. Le développement des élevages intensifs de porcs au Mexique, organisé par des sociétés américaines parfois peu soucieuses des normes sanitaires, constitue ainsi un risque réel pour les populations, d'autant que la forte résistance des porcs à la grippe en fait un vecteur privilégié de mutation pour le virus. Les élevages porcins américains sont d'ailleurs eux-mêmes identifiés comme un fort facteur de risque en dépit de la vaccination. Depuis 2004, les milieux scientifiques s'en sont inquiétés et le CDC a émis un avertissement à ce sujet en 2008. Les virus porcins récemment identifiés disposent en effet d'une grande diversité génotypique mais aussi antigénique. Des essais ont démontré que la variante H3N2 tendait à devenir insensible aux sérums ordinairement utilisés contre elle. Les recherches se portent également sur le rôle que peuvent jouer les protéines aviaires de la polymérase dans l'aggravation de la virulence du virus, ces dernières étant supposées rendre le virus plus virulent.

L'évolution de la situation sanitaire est en tout état de cause préoccupante. Si la létalité du virus est modérée (0,4% des individus touchés), sa propagation à grande échelle, et les mutations qui y seraient associées, pourraient provoquer des dommages équivalents à ceux des autres grands épisodes de grippe connus dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Toutefois, la capacité de l'industrie pharmaceutique à produire les vaccins nécessaires permet de relativiser la menace. Parallèlement, au-delà du strict aspect médical, il sera probablement nécessaire de s'intéresser de plus près à la définition et à l'application des normes sanitaires dans l'élevage industriel.



Pays touchés par la grippe porcine, mai 2009

La grippe porcine en quelques mots

Le virus A(H1N1) est un sous-type de la grippe A, virus qui touche les hommes et les animaux. Les virus de type A comptent plusieurs sous-types dont H5N1, qui provoque la grippe aviaire, mais aussi H2N2, qui a provoqué en 1957 la grippe asiatique et H3N2, qui a provoqué en 1968 la grippe de Hong Kong, ces deux derniers étant responsables de plusieurs centaines de milliers de décès. A(H1N1) est quant à lui identique au virus de la fameuse grippe espagnole, quoique nettement moins virulent, et surtout à une variante apparue en 1998 aux États-Unis. Cette dernière, comme la variante actuelle, est un virus hybride mélangeant des protéines de gripes porcines, aviaires et humaines.

H et N représentent les deux protéines situées dans la nucléoprotéine (NP), l'hémagglutinine (H) et la neuraminidase (N). Ces deux protéines ont chacune des sous-types particuliers : pour l'hémagglutinine h1.3.2 (classique), h1.2.5 (humain), et h1.1.3 (aviaire) et pour la neuraminidase n1.3.2 (classique) et n1.1.7. (aviaire). La variété actuelle recoupe les sous-types h1.3.2 et n1.1.7 (classique/aviaire). Trois autres protéines, dans la polymérase (PB1, PB2 et PA), sont de forme aviaire pour les deux dernières et humaine pour la première.

Il semble que les mutations de la polymérase contribuent à la virulence, mutation accélérée par celle des protéines qui la composent. Le ratio de reproduction (R_0) de H1N1, qui correspond au facteur de contagion, est évalué à 1,4 à Mexico, alors que celui des gripes saisonnières est compris entre 1,8 et 2,5 (à titre de comparaison, le R_0 de la rougeole est compris entre 15 et 20, celui de la variole est de 3). Le temps d'incubation est d'environ 5 jours. L'évolution de la virulence du virus demeure sujette à spéculations.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Perspectives russes et chinoises sur l'évolution de la situation en Corée du Nord

Vis-à-vis de la crise nord-coréenne, Chinois et Russes ont adopté une politique d'accompagnement plus que de confrontation. Ils semblent interpréter la menace d'un second essai comme une manœuvre destinée à capter l'attention américaine et ont pour priorité de ménager leurs contacts privilégiés au sein de l'*establishment* nord-coréen, dans un contexte de reprise en main des institutions par l'armée et de préparation de la succession, qui entrave les perspectives de démantèlement. L'armée n'abandonnera pas « sa » bombe, à moins d'une offre très substantielle du côté américain qui mènerait Kim Jong Il à arbitrer en faveur de la diplomatie. Du côté chinois, Pékin a investi une partie de son capital diplomatique dans l'organisation des pourparlers à six, afin de se prémunir contre une initiative malheureuse des États-Unis et s'imposer dans la gestion des affaires asiatiques. La Chine a récemment adopté une position en retrait, consolidant son emprise sur le Nord pour exercer une influence stabilisatrice. La visite en grande pompe du premier ministre Kim Yong Il pour les 60 ans des relations bilatérales (17-22 mars 2009) a vu le renforcement d'échanges multisectoriels. L'envoyé américain, S. Bosworth, a rencontré les responsables chinois le 7 avril. Le 18, Pak Ui-Chun, ministre des affaires étrangères nord-coréen, était à Pékin. Des rumeurs évoquent une rencontre entre H. Clinton et Pak en marge du sommet de l'ARF (*Asean Regional Forum*) qui se tiendra en juillet 2009. La discrète médiation chinoise aurait-elle relancé le processus ?

Absente en début de crise, la Russie réintègre la scène nord-asiatique avec assurance. Peu inquiète des effets du nucléaire nord-coréen sur sa sécurité, elle s'attache à apaiser les craintes sécuritaires de Pyongyang. Elle s'est engagée à revitaliser des infrastructures portuaires et ferroviaires au Nord et s'oppose à une politique de sanctions. L'objectif russe est d'implanter un pipeline de la Sibérie orientale à la Corée du Sud, qui fournirait au Sud 1/5e de ses besoins énergétiques. Le Nord percevrait des bénéfices financiers et énergétiques pour la traversée de son territoire. Ce projet signé en 2008 avec Séoul s'accompagne d'un volet ferroviaire qui relierait la péninsule aux marches de l'Europe. Le grand retour de Moscou s'appuie sur sa convergence d'objectifs avec Séoul, persuadée que l'intégration économique du Nord est un plus sûr vecteur de stabilisation régionale que la dénucléarisation. Cette divergence d'agenda qui oppose Séoul, Pékin et Moscou à Washington et Tokyo est le plus sûr atout de Pyongyang.

Par Philomène Robin, Doctorante en Relations Internationales au Centre Thucydide, Université Paris II

Le projet de VERTIC pour l'adoption de mesures d'application de la CIAB

VERTIC (*Verification Research, Training and Information Centre*) est une organisation non gouvernementale indépendante et à but non-lucratif, située à Londres. VERTIC promeut l'application et la vérification effectives des accords internationaux de désarmement, de maîtrise des armements et de l'environnement.

Le projet de VERTIC *National Implementation Measures*, financé par les gouvernements du Royaume-Uni et des Pays-Bas, avec l'assistance du Gouvernement du Canada, a été conçu pour assister tout État dans l'élaboration des mesures nationales d'application nécessaires à la mise en œuvre des dispositions des traités relatifs aux armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Actuellement, VERTIC donne priorité à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (CIAB) ainsi que des dispositions relatives aux armes biologiques de la résolution 1540 du Conseil de sécurité.

VERTIC considère qu'avec une législation appropriée et effective en vigueur, appliquant ces textes, tout État peut s'assurer de :

- mener des enquêtes, poursuivre et réprimer toute infraction, y compris tous les actes préparatoires relatifs aux armes biologiques, commis par des acteurs non étatiques ;
- surveiller et superviser toute activité, y compris tout transfert, importation et exportation, relatifs à tout pathogène et toxine dangereux ;
- améliorer la sûreté et la santé publiques ;
- prouver à tout investisseur que son pays est un lieu sûr en matière de biotechnologie et de recherche ; et
- satisfaire ses obligations, y compris les obligations de l'article 4 de la CIAB, et celles contenues dans la résolution 1540 du Conseil de sécurité.

Pour atteindre ces objectifs, VERTIC fournit une assistance gratuite, sur place, à tout État intéressé à mettre en œuvre la CIAB à l'échelon national. Pour cela, VERTIC prépare, en collaboration avec l'État intéressé, une enquête de législation pertinente dans le cadre de l'application de la convention. Cette enquête comprend une analyse fondée sur 96 critères (comprenant entre autres des définitions, crimes, préparations, juridiction, biosécurité/biosûreté, contrôle des transferts et application de la loi). L'enquête identifie toute lacune juridique et sert de base à l'élaboration d'un projet de loi visant à mettre en œuvre la CIAB.

Par ailleurs, VERTIC a élaboré des fiches techniques de promotion de la mise en œuvre des grands traités de non-prolifération et de désarmement pertinents, comme de la résolution 1540 du Conseil de sécurité, ainsi que deux lois types (l'une élaborée par VERTIC, l'autre élaborée en coopération avec le Comité International de la Croix Rouge) servant de soutien à la mise en œuvre de la CIAB. Tous ces documents sont disponibles en arabe, anglais, français, russe et espagnol à l'adresse suivante : www.vertic.org/NIM.

Par Rocío Escauriza Leal, Juriste, VERTIC

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

“Illicit Nuclear Procurement Networks and Nuclear Proliferation : Challenges for Intelligence, Detection, and Interdiction”, Jack BOUR-ESTON et James A. RUSSELL, *Strategic Insights*, vol. VIII, Issue 2, avril 2009, pp. 24 – 50

La découverte du réseau de prolifération nucléaire orchestré par A. Q. Khan a orienté depuis plusieurs années la recherche vers la problématique des moyens de la prolifération. Cet article s’inscrit dans ce mouvement et mérite d’être lu pour au moins trois raisons :

Il rappelle d’abord que toute l’histoire du nucléaire de défense repose sur l’existence de réseaux de prolifération : « *However much the international community wants to forget about this sordid history, the stealing of nuclear secrets has provided a regrettable but irrefutable foundation for all states seeking to build nuclear weapons.* »

Il précise ensuite qu’en la matière, il n’est pas tant question de marché noir que de marché gris, toutes les transactions n’étant pas illégales mais exploitant les immanquables vides dans les règlements nationaux de contrôle des exportations de biens sensibles.

Il propose enfin une synthèse des cas d’espèce pakistanais, irakien, iranien, et nord-coréen afin d’établir quelques constantes : nécessité de disposer d’un réseau social mondial, utilisation massive des canaux diplomatiques, prises de participation dans des firmes étrangères, au premier chef. A ce titre, l’implication des sociétés commerciales dans la lutte contre la prolifération nucléaire apparaît clairement comme première ligne de défense.

Thinking About Nuclear Weapons. Principles, Problems, Prospects, Michael Quinlan, Oxford University Press, 2009, 194 p.



Retiré des affaires publiques en 1992 après une longue carrière au ministère britannique de la défense, Sir Michael Quinlan avait déjà publié une synthèse de ses réflexions en matière de nucléaire de défense, en 1997. Ce nouvel ouvrage met en perspective la décennie passée, des essais nucléaires indo-pakistanaïses aux crises de prolifération nord-coréenne et iranienne. Il se présente en outre comme le testament politique de l’auteur, décédé en février 2009.

Partant du postulat qu’il faut penser le monde tel qu’il est et non tel qu’il devrait être, M. Quinlan se penche tour à tour sur la signification des armes nucléaires, la gestion de leur existence, et les doctrines et politiques britannique, indienne et pakistanaïse, avant de questionner la notion de monde exempt d’armes nucléaires, remise à l’honneur dans le discours académique et politique occidental depuis 2007.

Fort d’un recul historique devenu rare — il a débuté sa carrière en 1954 — et peu soucieux des approches partisanes, M. Quinlan offre ici une analyse remarquablement libre dont on retiendra en particulier les chapitres consacrés à la dissuasion et au régime global de non prolifération.

Pour M. Quinlan, l’État nucléaire se définit comme un État « que personne ne peut se permettre de rendre désespéré » : « *the essence of deterrent message should be simply that we will do what ever we find necessary to achieve our aim.* » A ce titre, l’arme nucléaire ne saurait dissuader la seule menace nucléaire et l’engagement au « non usage en premier » (« *no first use* ») ne saurait être inconditionnel. A ce titre également, une doctrine de dissuasion efficace nécessite d’assumer le lien entre dissuasion et emploi, l’État nucléaire ne pouvant échapper à ce paradoxe : « *the more seriously the possessor is believed capable in extremis of using the armoury, the less likely it is that others will cause or allow circumstances to arise challenging its use.* »

S’agissant du régime global de non-prolifération, M. Quinlan revient sur « le grand marché » entre États dotés (EDAN) et États non dotés de l’arme nucléaire (ENDAN), qui présida à la conclusion du TNP en 1968. Selon lui en effet, le TNP serait en réalité fondé sur l’acceptation de trois engagements distincts et complémentaires : les EDAN s’accordent entre eux pour éviter les coûts et dangers d’une course aux armements nucléaires, les EDAN garantissent aux ENDAN le droit aux usages pacifiques de l’énergie nucléaire dans le strict respect de leurs obligations en matière de non-prolifération, les EDAN s’engagent à cesser la course aux armements nucléaires dans la mesure où EDAN comme ENDAN s’engagent à négocier un traité de désarmement général et complet.

Le Pacifisme à l’épreuve, le Japon et son armée, Eric Seizelet, Régine Serra, Les Belles Lettres, mars 2009, 209 p.

Observée et interrogée depuis bientôt deux décennies, la « normalisation militaire » du Japon est la question centrale de ce livre dont l’avant-propos prévient d’emblée qu’elle doit être nuancée : « Bien que l’accumulation de réglementations diverses concernant les missions des Forces d’autodéfense japonaises (FAD) (...) soit significative d’une nouvelle stratégie (...) en matière de défense et de sécurité, celle-ci n’annule pas les principes fondamentaux institués (...) depuis 1946 : le pacifisme constitutionnel, le non-recours à l’usage de la force en territoire étranger, le refus (...) de participer à des opérations de défense collective dès lors que l’exposition au danger est avérée. »

Il reste que ce débat est désormais très vif au Japon, où émerge aujourd’hui un courant dominant « pragmatique » fondé sur la préservation de l’alliance avec les États-Unis, l’autonomie de défense et la contribution internationale.

Issu d’une étude réalisée en 2005 avec le soutien du ministère de la Défense, cet ouvrage fait le point sur un sujet en évolution rapide depuis la fin de la guerre froide. Bien que concentré sur la question des FAD, sa lecture se présente comme un pré requis à la compréhension de la problématique du nucléaire de défense au Japon.

Lire aussi

- “Japan’s Nuclear Future : Policy Debate, Prospects, and U.S. Interests”, Emma CHANLETT-AVERY et Mary Beth NIKITIN, *CRS Report for Congress*, CRS, 19 février 2009
- “Reinforcing american extended deterrence for Japan : an essential step for nuclear disarmament”, Yukio SATOH, *AJISS – Commentary*, 3 février 2009

DOSSIER SPECIAL PREPCOM 2009 : LES « SIDE EVENTS »

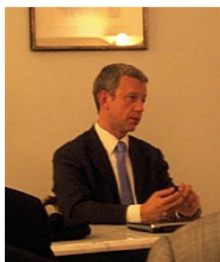
Comme l'année dernière à Genève et l'année précédente à Vienne, le troisième Prepcom à la session 2010 de la conférence d'examen du TNP a été jalonné par de nombreux séminaires, conférences et ateliers de travail organisés par les délégations, les organisations non gouvernementales (ONG) et les instituts de recherche présents. Parmi les sujets traités en « *side events* », la mise en œuvre de la résolution 1540 et le désarmement nucléaire ont donné lieu à deux événements, en particulier :

« *What 1540 Could Be : An Equitable Approach to Nonproliferation in a Globalizing World* » (Michael Kraig, Stanley Foundation)

Organisé et présidé par Michael Kraig, *Senior Fellow* à la *Stanley Foundation*, ce séminaire visait à identifier les opportunités d'une meilleure application de la résolution 1540, cinq ans après son adoption par le Conseil de sécurité. Bénéficiant de la présence d'acteurs opérationnels de la mise en œuvre (experts du Comité 1540, coordinateur de la résolution pour le CARICOM, membres d'ONG impliqués dans des programmes d'assistance), cet événement a été l'occasion de constater à quel point l'instrument, qui a longtemps souffert d'un manque de légitimité, est en passe de s'imposer comme un moyen privilégié de répondre aux enjeux de sécurité d'un environnement mondialisé (menaces infra étatiques, réseaux transnationaux, délocalisations industrielles, fret commercial international, etc.).

Si en apparence, les dispositions de la résolution 1540 souffrent de ne pas répondre aux enjeux de sécurité prioritaires de nombreux États, leur mise en œuvre offre en réalité un levier de développement privilégié (amélioration des systèmes de santé, lutte contre les trafics illicites, attraction des investissements, etc.). Encore faut-il que l'approche des besoins étatiques soit ciblée : les pays n'ont pas tous les mêmes besoins capacitaires et les structures à créer doivent s'adapter au terrain de mise en œuvre. Ainsi, l'idée de centres régionaux de compétences a été identifiée.

« *The Political and Strategic Conditions of Nuclear Disarmament* » (Bruno Tertrais, FRS)



Bruno Tertrais

Jeudi 7 mai, la représentation française a organisé un événement autour de Bruno Tertrais (Maître de recherche, Fondation pour la Recherche Stratégique), invité à s'exprimer sur les conditions politiques et stratégiques du désarmement nucléaire. Près de 30 représentants des États parties, des experts de *think tanks* et des ONG y ont participé. B. Tertrais a proposé trois grands scénarios :

- « abolition » : renoncement après événement nucléaire majeur,
- « interdiction » : réduction progressive du rôle des armes nucléaires et des arsenaux permise par un environnement politique et stratégique différent,
- « élimination » : si la fonction des armes nucléaires est assurée par d'autres armes ou devient inutile.

Si B. Tertrais estime que le « monde libre d'armes nucléaires » n'est pas un objectif en soi, il souscrit à la vision d'un « monde sûr et pacifique libre d'armes nucléaires ». Mais à ce stade, la majorité de la population mondiale voit sa sécurité reposer sur les armes nucléaires et les conditions qui permettraient de renoncer à la dissuasion nucléaire ne sont pas réunies. La présentation de B. Tertrais a été suivie d'un débat vivant et contrastant avec l'aspect formel des débats au sein du processus d'examen du TNP.

Pour aller plus loin

Comme chaque année, l'ONG *Reaching Critical Will* a publié du 4 au 15 mai 2009 une lettre d'information quotidienne qui propose entre autres des comptes rendus succincts des divers séminaires et ateliers de travail qui se sont tenus dans l'enceinte des Nations Unies tout au long du Prepcom. *NPT News in Review* est disponible en ligne : <http://www.reachingcriticalwill.org/legal/npt/nirindex.html#2009>

AGENDA

CONFÉRENCES

25/06/2009 : "*Safety and Security of Biotechnology*", International Policy Workshop, GCSP, MGI, Genève

24/09/2009 : "*Middle East Weapons of Mass Destruction Free Zone 2009*", Brunei Gallery Lecture Theatre, CISD/SOAS, (<http://www.cisd.soas.ac.uk/index.asp-Q-PageKind-E-ConferenceList>)

ÉVÉNEMENTS

15-19/06/2009 : Réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, Vienne

22-24/06/2009 : Réunion des pays de l'UE et institutions européennes sur la PSI à Sopot (Pologne)

Retrouvez sur le site Internet du CESIM tous les bulletins de l'Observatoire ainsi que, chaque semaine, l'essentiel de l'actualité de la non-prolifération et du désarmement : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur (Chronique); Benjamin Hauteouverture, Chargé de recherche (conception / rédaction); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction); Laetitia Fronval, stagiaire (rédaction). Contact : observatoire@cesim.fr